

A DEMI-MAUX

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital social de 1.500 euros

Siège social : 150 RUE DE LA DECOUVERTE, 31670 LABEGE

454 007 832 R.C.S. TOULOUSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
EN DATE DU 15 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

le quinze avril, à douze heures,

Madame Celine LARRAZET,

agissant en qualité d'Associée Unique Gérante de la Société,

détenant la totalité des parts sociales composant le capital social de la Société,

L'Associée Unique a statué sur l'ordre du jour suivant :

- transfert du siège social et modification corrélative de l'article « Siège social » des statuts,
- pouvoirs pour formalités.

L'Associée Unique a pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

(Transfert de siège social et modification corrélative des statuts de la Société)

L'Associée Unique décide de transférer le siège social actuellement établi au 150 RUE DE LA DECOUVERTE, 31670 LABEGE au 22 Rue Maurice Fonvieille – 31000 TOULOUSE , à compter du 15 avril 2025.

En conséquence, l'article « Siège social » des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 3 – SIÈGE SOCIAL

Le siège de la Société est établi à l'adresse suivante :

22 Rue Maurice Fonvieille - 31000 Toulouse »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION
(Pouvoirs pour formalités)

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

* * *
 * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture, a été signé par l'Associée Unique et consigné au registre prévu par la loi.

Madame Celine LARRAZET
Gérante Associée Unique

